



Presence importante de souris dans l'appartement

Par **stimonom**, le **11/05/2013** à **00:48**

Bonjour,

Nous avons fait notre dedite, car il y a une presence importante de souris dans l'appartement que nous occupons actuellement.

Apres plusieurs deratisations, le probleme n'est toujours pas regle.

La regie a remis le logement en location en connaissance de cause.

Peut-on partir avant les 3 mois? Peut-on recuperer les frais d'agence, sachant que la regie etait au courant? (Nous avons emmenage il y a juste 6 mois!)

Merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le **11/05/2013** à **04:33**

Bonjour, non ce n'est pas une condition de réduction de préavis. A part un accord amiable l'agence pour les frais, vous ne pouvez pas la contraindre au remboursement, cordialement